



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

**Règlement numéro 2026-486
Relatif au traitement des élus**

Lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 avril 2026, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2026-486 relatif au traitement des élus*.

Ce règlement établit la rémunération annuelle ainsi que l'allocation de dépense pour le maire ainsi que les conseillers pour l'année 2026 et suivantes.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis. Le règlement a effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 9^e jour du mois d'avril 2026.

Catherine Emond
Greffière-trésorière adjointe